

Le double jeu de la Suisse face à l'Europe

Surprise et colère en Helvétie. Bruxelles a décidé soudainement de taxer les produits européens importés par les pays tiers avec lesquels l'Europe pratique le libre-échange et qui sont ensuite réexportés dans les pays de l'Union.

Mais à quoi donc rime ce détour des marchandises par la Suisse ? C'est que notre pays, de par sa situation centrale, abrite de nombreux centres logistiques, a-t-on pu lire. Des centres qui risquent de partir si cette taxe est maintenue.

En réalité la raison de ce détour est tout simplement fiscale. En transitant par la Suisse, le produit fabriqué en Europe y dépose son bénéfice : importé au prix de revient, il est réexporté au prix de vente. Ni la filiale ou le soutraintant qui produit, ni ceux qui vendent ne font l'essentiel des bénéfices, mais bien l'entreprise établie en Suisse, là où les impôts sont les plus bas et les contrôles inexistant, faute d'entraide administrative en matière fiscale, secret bancaire oblige.

Le comité douanier de l'Union européenne y a-t-il pensé ? Les experts de l'Union qui nous reprochent depuis des années nos sociétés boîtes aux lettres, un des moyens d'évasion fiscale privilégiés des entreprises européennes, sont-ils à l'origine de cette proposition ?

La libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux implique le respect de règles du jeu complexes et cohérentes. Petit pays sympathique, au cœur de l'Europe, toujours prêt à s'adapter aux règles communautaires, la Suisse - comme ses entreprises - a

jusqu'ici été traitée sur un pied d'égalité. Or aujourd'hui, parce que les règles touchent à l'harmonisation de la fiscalité, la Suisse met les pieds au mur. Dès lors Bruxelles n'a d'autre choix que d'intervenir chaque fois que la mauvaise volonté helvétique entraîne des distorsions du marché et des avantages économiques pour ses entreprises.

Demain, d'autres secteurs économiques seront touchés et contraints de quitter la Suisse, à commencer par les banques. Comme c'est déjà le cas pour l'Allemagne, qui interdit aux banques établies à l'étranger le recrutement de clients sur son territoire, les établissements bancaires helvétiques seront contraints de gérer la fortune de leurs clients européens à partir de leurs filiales européennes soumises aux contraintes de l'échange d'information en matière fiscale.

Il est tentant d'y voir chicanes et hostilité, c'est ce que fera l'UDC. La réalité est bien différente : on ne peut pas être à la fois dans et hors de l'Union européenne, profiter de ses avantages sans en supporter les contraintes. Tel était le message de Jacques Delors lorsqu'il nous a proposé l'Espace économique européen.

Ce message est plus que jamais d'actualité. Notre choix n'est pas d'entrer ou non dans l'Europe: nous y sommes de facto. Notre choix, c'est d'y rester ou d'en sortir. Et y rester, c'est accepter tôt ou tard de participer pleinement aux décisions et de siéger à Bruxelles. En sortir, c'est détruire des pans entiers de notre économie. JD

Dans ce numéro

Les propositions de Pascal Couchepin pour réformer le système de santé pénalisent les revenus modestes et négligent quelques réalités statistiques.

Lire en page 2 et 3

L'obsession des caisses vides compromet l'avenir de beaucoup de projets dont le bureau fédéral de médiation.

Lire en page 4

Le pouvoir échappe toujours aux femmes.

Lire en page 5

Haro sur la classe moyenne

Pour soigner le système de santé, Pascal Couchepin veut faire payer vingt pour-cent des coûts aux malades et ménager la caisse fédérale. Les revenus modestes trinqueront.

Le traitement à l'électrochoc: c'est par deux propositions provocatrices que le ministre de l'Intérieur tente l'impossible réforme de la LAMal. Il affronte les médecins en supprimant l'obligation de contracter, alors que le corps médical avait déjà annoncé un référendum contre cette disposition honnie. Il frappe tous les malades en multipliant par deux leur participation au coût des traitements.

En portant à 20% la part non remboursée des soins, Pascal Couchepin espère freiner la consommation médicale de quelque 500 millions de francs. C'est largement inefficace et en tout cas inéquitable. Inefficace, parce que les hypocondriaques ne renonceraient pas à leur boulimie de soins. Inéquitable, parce que les familles aux revenus modestes se-

raient, elles, contraintes à réduire leurs dépenses. Bref, une santé à vitesse variable en fonction du revenu. Les cotisations ont atteint le niveau du rejet. En cas de maladie, on ajoute pour chaque adulte une franchise de 300 francs et une participation plafonnée à 700 francs. Si l'on prend en compte, pour les enfants, une participation globalement bloquée à 700 francs, une famille malade pourrait devoir déboursier jusqu'à 2700 francs de frais médicaux en une année. C'est supportable pour les budgets aisés. Pour les très bas revenus, la facture est souvent remboursée par l'assistance sociale.

Un coup bas

La nouvelle rigueur frapperait donc le bas de la classe moyenne. Et c'est justement elle qui subit la volonté fédérale de faire des éco-

nomies. Les subventions fédérales devraient certes augmenter de 200 millions. Mais pas question de les indexer à la hausse des cotisations. Or, une étude réalisée par Statistique Vaud, montre que depuis l'introduction de la LAMal les subsides peinent à suivre les primes (*Numerus* n° 1, 2004). Dans le canton de Vaud, 22% des ménages bénéficient d'un allègement des cotisations. Ce nombre est en augmentation avec la précarité des revenus. D'autre part, les primes augmentent sans cesse. Mais l'enveloppe globale des subventions fédérales et cantonales ne suit pas le même rythme. Au bas de l'échelle des revenus, 25 000 personnes continuent de recevoir un remboursement intégral. Mais les 105 000 subventionnés partiels doivent se partager une enveloppe plus mince et payer de leur poche une part grandissante de leurs co-

tisations. Et ils devraient, de plus, passer à la caisse avec le doublement de la participation aux frais.

Les hôpitaux et les vieux

Les frais ambulatoires se sont stabilisés. Selon l'Office fédéral de la statistique, ils ont même légèrement régressé depuis l'année 2000. La croisade contre la surconsommation médicale générée par les patients se trompe de cible. Car la hausse des coûts provient des hôpitaux et des EMS qui, en 2002, représentait 48,1% des dépenses de santé. Elle échappe à l'influence des patients. Pour Peter Bodenmann, l'ancien patron de la santé valaisanne, la maîtrise des coûts passe par une planification hospitalière rigoureuse, concertée entre la Confédération et les cantons. Cet objectif mériterait une nouvelle et bienvenue provocation de Pascal Couchepin. *at*

Consommation

Bien et bon marché ou la qualité à bas prix

Le dernier numéro de la revue culturelle suisse *DU* nous entraîne dans une réflexion sur le rapport qualité-prix et sur notre relation aux prix. Le prix d'achat serait devenu le seul critère objectif de comparaison entre tout et son contraire. Ainsi, la valeur d'une forêt tient-elle au montant que les touristes, les habitants et les autres «usagers» de cet espace naturel sont prêts à payer pour pouvoir y accéder?

Tendanciellement, tout a la même valeur, seuls les prix varient. Un vol à Berlin coûte moins cher que le trajet de l'aéroport au centre-ville en taxi, la côtelette est plus chère que le grill, les cartouches d'encre sont plus chères que l'imprimante, le paquet de corn-flakes est moins cher qu'une calculatrice. Meilleur mar-

ché, c'est toujours mieux, surtout à qualité équivalente. Tout le monde y croit et s'y précipite. L'ouvrier comme le PDG, la caissière comme l'avocate, vous comme moi, achetons notre champagne à Denner, volons avec Easy Jet, nous meublons chez Ikea, nous habillons chez H&M. Les distinctions de classes et de revenus s'affichent de manière subtile et nul n'a plus honte de chercher à économiser. Dépenser peu sans que cela ne se voie est même du dernier chic. Encore faut-il avoir le temps de courir les *second hand* et de comparer les prix. Paradoxalement, un PDG payera moins pour son vol d'affaire planifié par sa secrétaire que la caissière qui n'a pas pu prévoir à temps ses vacances, flexibilité oblige.

Heureusement *Manufactum* veille. Ce fabuleux catalogue propose des articles au charme désuet et fleurant bon la bourgeoisie BCBG. Enfin des produits chers car faits pour durer «toute une vie». Mais qui veut encore dépenser 170 francs pour une poêle immortelle? Personne. Le succès de *Manufactum* vient du sentiment de mérite qu'il nous donne. Acheter de la qualité à bas prix sur le dos des «pauvres», du «sud» et de la nature, c'est décidément trop facile. Notre morale fait un dernier effort et je m'offre une poêle fabriquée en Suisse par un artisan indépendant. Mais soldée, bien entendu. *cf*

Du 743, Nr. 1, Februar 2004, «Gut & billig, Ein Katalog für das moderne Leben».

Le préalable statistique

La suppression de l'obligation de contracter pour les caisses maladies se heurte aux difficultés de définition de l'offre médicale par les cantons. De plus, les garanties juridiques contre une mise à l'index arbitraire font défaut.

Pascal Couchepin a annoncé ses orientations: il ne révisera pas globalement la LAMal, redoutant le cumul des oppositions; il agira ponctuellement. Au programme on retrouve, entre autres, la suppression de l'obligation de contracter imposée aux caisses d'assurance maladie. Avant de reprendre le débat sur le fond, il faut, à la lumière des premières expériences faites, notamment celle du moratoire de trois ans bloquant l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux, souligner l'importance d'un préalable, dont on peut craindre qu'il ne soit négligé.

Une planification nuageuse

Quand la Confédération décide de planifier l'offre médicale, elle est dans l'incapacité d'agir par ses propres moyens. Trop loin du terrain. Donc elle délègue l'application aux cantons. Ainsi pour le moratoire, les cantons devaient définir les critères autorisant les exceptions à l'interdiction de s'installer, en fonction des besoins de la population. Les cantons ont vite dé-

couvert qu'ils étaient mal équipés pour le faire isolément, car les besoins sont régionaux, même en se limitant au secteur ambulatoire. Et la région de recrutement de la clientèle est d'autant plus grande que le degré de spécialisation médicale est élevé. De même avant l'échec du projet de révision de la LAMal en votation finale, les Chambres avaient prévu que les cantons définiraient l'offre médicale nécessaire; les caisses auraient été libérées de l'obligation de contracter seulement pour la différence entre les besoins reconnus et validés et le nombre des médecins réellement installés. Mais personne ne se souciait de la manière dont les bases statistiques seraient établies. Aux cantons de se débrouiller.

Moutons noirs

La suppression de l'obligation de contracter, dit Pascal Couchepin, ne touchera que le 1% des médecins (sur quelles bases reposent ses statistiques à lui?), décrits comme des moutons noirs. Mais une décision aussi grave, économiquement et socialement, que la mise à l'index

par une ou des caisses importantes exigerait dans un Etat de droit de sérieuses garanties: selon quelles normes la décision est-elle prise? Quelles possibilités de la contester, quant aux faits, quant à l'interprétation du droit? Impossible de s'en remettre sans autre, à la seule appréciation des directeurs de caisse. A ce que l'on sait, aucune approche juridique n'a été menée avant que ne se prennent de telles décisions à l'emporte-pièce.

Nota Bene

Encore des statistiques. Les autorités universitaires alémaniques ont décidé de maintenir le numerus clausus pour les étudiants en médecine. Les inscriptions seraient à 149% des capacités de formation. Mais capacité actuelle de formation et besoins futurs sont des notions différentes. Déjà la pénurie est sensible dans certains secteurs. Il y a la planification immédiate et la planification à moyen terme. Qui se soucie d'adapter la première aux exigences de la seconde? *ag*

Secret bancaire

Une aubaine pour les tricheurs

Les banquiers suisses ne cachent pas leur satisfaction. Le sondage qu'ils commandent annuellement fait apparaître une solide majorité de l'opinion (76%) favorable au secret bancaire. Mais ce large soutien à la protection des clients et de leurs données bancaires n'équivaut pas à une claire marque de confiance aux banques. A peine plus de la moitié des personnes interrogées manifestent une opinion positive au sujet des banques et 57% estiment que ces dernières n'en font pas assez contre le blanchiment et le placement de l'argent des dictateurs.

Le solide appui dont bénéficie le secret bancaire n'est guère éton-

nant. Qui donc lui voudrait du mal, qui oserait proposer sa suppression? Car ce secret n'est pas celui des banques. Si elles y sont astreintes, c'est pour garantir la confidentialité des relations de leurs clients avec elles. Bref, le secret bancaire est indissociable de la protection de la sphère privée, un droit fondamental inscrit dans la Constitution.

Dans son contentieux avec la Suisse, ce n'est pas au secret bancaire qu'en a Bruxelles. C'est aux contribuables qui, grâce au secret bancaire, soustraient au fisc de leur pays leur revenu et leur fortune. Lorsque la confidentialité, qui sied à la sphère intime, n'est

plus que le paravent d'actions illégales, elle ne mérite plus protection. Certes la Suisse rétorque que la simple évasion fiscale, celle qui consiste à ne pas déclarer tout ou partie de ses biens, ne constitue pas un délit pénal chez nous. Donc au nom du principe de la double incrimination, elle refuse l'entraide, c'est-à-dire la communication d'informations aux autorités d'autres pays.

La solution est pourtant simple: reconnaître un caractère pénal à l'évasion fiscale, comme c'est le cas pour la fraude qui suppose des moyens astucieux. Et dès lors qu'une autorité étrangère ouvre une procédure judiciaire

pour évasion, nous confirmons ou non la présence d'argent en Suisse.

La langue française ne connaît pas le subtil *distinguo* du droit entre fraude et évasion. Ne pas payer son dû, c'est porter atteinte aux intérêts de la collectivité, l'Etat et l'ensemble des contribuables honnêtes. Et ce comportement, frauduleux ou évasif, ne peut se prévaloir d'un droit fondamental. Tolérer cette protection comme le fait la Suisse, revient à pervertir ce droit. Et c'est un bien mauvais service que nous rendons au secret bancaire et à la protection de la sphère privée que d'en faire profiter les tricheurs. *jd*

Enterrement de seconde classe pour le Bureau fédéral de médiation

L'«ombudsman» fait les frais des déficits budgétaires. Pourtant ce médiateur entre les pouvoirs publics et les usagers joue un rôle primordial pour répondre aux attentes de la population.

Le temps est à la bise, ce vent glacial qui tétanise les os. Le constat est météorologique mais il vaut aussi pour le climat politique sous la Coupole fédérale. Report de la décision sur le raccordement de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire à grande vitesse, suppression du projet de création de nouveaux parcs nationaux: le souffle des déficits budgétaires semble condamner toute nouvelle velléité de dépenses. Pour les mêmes raisons, la création d'un Bureau fédéral de média-

tion a été reportée aux calendes grecques par une commission parlementaire.

La Suède a créé l'institution de «l'ombudsman», littéralement «le représentant», en 1809. La fonction du médiateur consiste généralement à examiner des plaintes que les administrés élèvent contre l'administration et à proposer des solutions pour les régler. Il ne dispose toutefois pas d'un réel pouvoir de décision, mais d'une indépendance importante. Des services de médiation administrative existent dans certains cantons et plusieurs villes (cf. encadré).

Si l'Acte de Médiation a joué un rôle certain dans l'histoire de la Confédération, le Bureau fédéral de médiation paraît, lui, condamné aux oubliettes. Ironie, la droite qui était à l'origine du projet en 1970 (cf. encadré), l'a entermé sans doute définitivement: les milieux économiques estimaient en effet à l'époque que le service de médiation contribuerait à améliorer l'efficacité et la qualité d'un service public souvent déficient.

Aujourd'hui, les mêmes milieux invoquent l'état précaire des finances fédérales pour justifier l'abandon du projet, qui a reçu un accueil timoré en consultation pour ce motif. Les deux millions annuels envisagés pour financer le bureau de médiation apparaissent pourtant comme une goutte d'eau dans la mer des trois milliards de déficit de la Confédération. Sans compter que, si elle fonctionne correctement, la médiation peut avoir un effet financier positif en diminuant le nombre des recours, en contribuant à l'amélioration de la qualité du service public ou en proposant des solutions pour résoudre des dysfonctionnements au sein de l'administration. Evidemment, ces avantages sont difficilement convertibles en espèces sonnantes et trébuchantes.

Une passerelle entre l'Etat et les citoyens

D'aucuns estiment que la future loi sur la transparence, actuellement en discussion devant les Chambres, suffira à permettre un meilleur fonctionnement de l'administration. Certes, après un chemin tortueux (cf. DP n° 1543), la Confédération s'apprête enfin à

concrétiser - et encore dans une version très atténuée - un accès public aux documents officiels. Mais, l'information ne suffit pas: la médiation administrative, véritable passerelle entre les citoyens et l'administration, joue un rôle complémentaire pour expliquer l'action de l'Etat et écouter les attentes des administrés.

Enfin, la commission des institutions politiques a estimé, sans rire, que «les 246 parlementaires fédéraux jouaient déjà ce rôle de médiateur par leur fonction même, et grâce aux contacts étroits qu'ils entretiennent souvent avec la population». On croit aux vertus de la démocratie représentative, mais, et nos voisins l'ont compris depuis longtemps, l'activité étatique, omniprésente dans la vie quotidienne, appelle aujourd'hui d'autres réponses, plus proches des attentes des usagers des services publics. Aux yeux de certains, la nécessaire modernisation de l'Etat paraît toutefois incompatible avec le régime «minceur» à laquelle il doit s'astreindre. Regrettable. *ad*

Projet «avorté» de la commission des institutions politiques:

www.ofj.admin.ch/themen/ombudsstelle/entw-bg-f.pdf

Bureau cantonal de médiation administrative (Vaud):

administrative.mediation-vaud.ch/index.htm

Trente-quatre ans d'atermoiements pour un gâchis

Le premier postulat transmis par le Conseil national demandant la création d'un Bureau fédéral de médiation date du 14 décembre 1970: il émanait du conseiller national Otto Fischer (PRD/BE). En 1979, le Conseil fédéral décide de geler le projet malgré une consultation aux résultats plutôt positifs. Après plusieurs nouvelles interventions parlementaires, le Conseil fédéral remet l'ouvrage sur le métier au début des années nonante. Mais, le gouvernement ne parvient pas à adopter un projet. La proposition d'instaurer un poste de médiateur lors de la mise à jour de la Constitution fédérale n'est pas retenue (à quelques voix près, 70 contre 58; cf. DP n° 1351). En 2001, le drame de Zoug remet l'effet apaisant de la médiation au centre de l'actualité politique. En réponse à une motion du conseiller national Josef Zisyadis (POP/VD), le Conseil fédéral se déclare prêt à réétudier l'opportunité d'un Bureau fédéral de la médiation. En août 2002, le Conseil fédéral fait pourtant marche arrière. La commission des institutions politiques du Conseil national poursuit l'élaboration de son projet et le soumet à une large consultation publique. Par 14 voix contre 9, elle décide finalement, le 20 février 2004, de renoncer à présenter un texte au plénum. Le Conseil national doit toutefois encore se prononcer sur une initiative parlementaire du député Peter Jossen (PS/VS).

Une réalité à l'échelon inférieur

Zurich et les deux Bâle ont des services de médiation administrative depuis plus de quinze ans. Zoug a inauguré son bureau l'an dernier. Les administrés des villes de Zurich, Winterthour et Berne peuvent également s'adresser à des médiateurs. En Suisse romande, le canton de Vaud fait office de pionnier: le bureau de médiation administrative existe depuis 1998. La nouvelle Constitution a consacré son existence (art. 43 al. 1). Le projet de Constitution du canton de Fribourg prévoit également un «organe de médiation indépendant» (art. 119).

La politique du sexe

Le pouvoir échappe toujours aux femmes malgré l'égalité de principe inscrite dans la Constitution. Les pratiques restent obstinément inégalitaires. La politique flatte les femmes et les repousse. Cibles électorales appétissantes, elles doivent batailler ferme pour accéder aux institutions. Gouvernements, parlements et tribunaux sont encore une affaire d'homme. Les femmes y rentrent au compte-gouttes via l'exploit de quelques personnalités hors du commun, loin d'une redistribution statistique normale, plus ou moins moitié moitié. Voilà pourquoi, après l'élection mortifiante du Conseil fédéral, les femmes ont décidé de passer à l'action. De reprendre le combat, ou du moins la partie engagée autrefois contre la domination masculine.

Le sens du combat

La contestation a duré le temps des manifestations de rue. Le bel élan s'est rapidement essoufflé. Les femmes ne forment pas un groupe homogène, une famille harmonieuse à l'écart des querelles. Il y a un mois, les femmes UDC accusaient les élues de gauche de politiser le regroupement naissant. Trop militantes à leur goût quand elles défendent le congé maternité rejeté par les décideurs du parti. La routine a repris d'un coup son train-train. Le projet d'un regroupement transversal a fait les frais des fractures partisans apparemment asexués, orchestrés en réalité par les hommes aux commandes.

D'autre part, et c'est plus inquiétant, les raisons de la lutte s'atrophient et perdent leur force

mobilisatrice. Le féminisme n'est pas monolithique et il ne l'a jamais été. Aujourd'hui toutefois son profil se fragmente davantage. Il oscille entre des positions et un langage parfois dogmatiques - le refus radical de négocier avec le patriarcat - et la satisfaction pragmatique pour quelques avancées utiles à la vie quotidienne des femmes, à l'image des crèches. Et même la revendication d'un pouvoir effectivement partagé, à l'exception d'une colère habilement médiatisée à l'approche du 8 mars, n'alimente pas une convergence de vues susceptible de cimenter le mouvement et de renforcer sa véhémence. Le pouvoir d'accord, mais pourquoi faire?

Quitter les partis

La bienveillance intermittente des formations politiques traditionnelles risque de transformer la défense de la cause féminine en un slogan se vidant petit à petit de sa substance. La discrimination positive, avec le système des quotas de nouveau à la mode, malgré ses belles promesses, a peu de chances d'ébranler en profondeur le pouvoir masculin. Même limité, il dictera sa loi à la barbe de la représentativité imposée. A l'image de l'*affirmative action* américaine, qui a certes soulagé une partie de la population noire, sans pour autant éliminer la ségrégation dont elle est victime.

Il vaut mieux alors abandonner la logique minoritaire qui a guidé l'action féminine et féministe jusqu'à nos jours. L'idée d'une longue veille aux portes du Palais fédéral lancée à l'occasion de la Journée mondiale des femmes pour protester contre l'affront du 10 dé-

cembre montre à la fois le besoin de mobilisation et l'impuissance du mouvement. Il y a davantage de femmes que d'hommes en Suisse (53 contre 47%), et davantage de votantes que de votants; c'est le cas du canton de Vaud lors des derniers scrutins. Il n'est pas question de continuer de quémander un traitement d'égal à égal. Le nombre devient décisif via la confrontation électorale et démocratique.

Refusant des listes séparées, les femmes devraient quitter les partis et former un rassemblement nouveau. Celui-ci ferait campagne, se transformerait en lobby. Les

femmes, comme les hommes, arpenteraient les palais et les couloirs, sillonneraient l'électorat, histoire de multiplier la présence féminine à l'Assemblée fédérale (25% de nos jours) ainsi que dans les administrations cantonales et communales. De fil en aiguille, le Conseil fédéral, selon la règle de la proportionnalité chère à l'UDC, devra accueillir au moins trois femmes.

Pourquoi interdire au sexe ce qui est permis à l'intérêt économique ou à l'utopie écologique? En un mot, devenir le moteur de l'action politique et de la conquête du pouvoir. *md*

L'activité politique : un exercice difficile très gratifiant pour les femmes qui s'engagent

En examinant les logiques d'engagement des femmes dans la politique locale et les conceptions qu'elles s'en font, l'enquête sociologique que nous venons de terminer montre qu'au-delà des nombreuses difficultés rencontrées, les femmes valorisent plutôt positivement leur activité politique. (...) Notre enquête a mis en évidence que cette activité procure aussi un certain nombre de «rétributions» ou de bénéfices personnels, matériels et symboliques. (...)

En réalité, on peut dire que si l'engagement des femmes en politique apporte beaucoup à la société parce qu'elles soutiennent par exemple des objets et des débats sociaux parfois un peu délaissés (comme l'assurance maternité, la garde des enfants, l'égalité des salaires), cet engagement leur apporte également beaucoup en retour, sur un plan personnel. (...) Les résultats de notre enquête, du moins une partie d'entre eux, portent au fond un regard «optimiste» (mais pas illusoire ni «enchanté», au sens sociologique) sur l'expérience individuelle de nos enquêtées, alors que la situation générale de la représentation féminine ne présente certes rien de réjouissant, ni en Valais, ni en Suisse.

Claudia Dubuis, sociologue et anthropologue

Claudia Dubuis (avec P. Gottraux et G. Bender), *Les femmes et l'engagement politique local. Une enquête dans le district de Martigny. Sion, Haute Ecole Santé Social, 2003.*

Extraits tirés d'un article paru dans *Le Peuple valaisan* du 27 février 2004. www.lepeuple.ch

Les entreprises formatrices veulent faire passer les «resquilleurs» à la caisse

L'encouragement de la formation professionnelle passe par la création obligatoire de fonds alimentés par les entreprises qui n'engagent pas d'apprentis. La bonne volonté de certaines branches ne suffit pas. Même si l'économie revendique sa capacité à trouver seule des solutions à la crise des places d'apprentissage

La création d'un fonds pour la formation professionnelle alimenté par les entreprises qui ne forment pas d'apprentis était l'un des grands enjeux de la votation sur l'initiative pour des places d'apprentissage (LIPA) du 18 mai 2003 (cf. DP n° 1555). La participation aux frais de formation des entreprises qui profitent des efforts de leurs concurrentes sans en assumer les coûts en était l'objectif. Un tel modèle de fonds était connu et utilisé avec succès dans de nombreux cantons (selon des lois cantonales) et métiers («fonds de branche» mis en place par les partenaires sociaux).

Les milieux économiques se sont opposés avec succès à l'initiative en prétendant notamment que les associations professionnelles étaient mieux à même de mettre en place de tels fonds et qu'une solution étatique était superflue. Lors de la révision de la Loi sur la formation professionnelle (LFPr), le législateur a, sous la pression de la votation sur l'initiative, tenu compte des fonds de branche existants, et donné la possibilité au Conseil fédéral de leur conférer une portée obligatoire, à l'instar des conventions collectives de travail (Art. 60 LFPr). Ainsi, le gouvernement peut obliger toutes les entreprises d'une branche (même celles qui ne sont pas membre de l'association professionnelle gérant le fonds) à participer au financement du fonds et donc à soutenir les entreprises formatrices. Pour cela, il faut que qu'au moins 30% des entreprises représentant au moins 30% des employés d'un secteur participent déjà au fonds.

Un fonds obligatoire

La LFPr révisée à peine entrée en vigueur (le premier janvier 2004), les secteurs économiques qui ont mis en place un tel fonds sont pour la plupart convaincus de son utilité et réclament qu'il soit décrété obligatoire. La première demande, émanant d'*Intérieur-suisse* (association professionnelle des décorateurs d'inté-

rieur, des marchands de meubles et des selliers), a été déposée début décembre 2003.

Une étude de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle auprès des dix-neuf secteurs économiques ayant créé un tel fonds montre que la majorité des associations envisagent de demander que la participation à leur fonds de branche soit obligatoire. Selon les entreprises interrogées, cela permettrait non seulement d'augmenter les ressources des entreprises formatrices, mais surtout de faire passer les «resquilleurs» à la caisse, légitimant ainsi la cotisation au fonds.

L'Union suisse des Arts et Métiers (USAM), farouche opposante de l'initiative pour des places d'apprentissage, crie victoire: une solution étatique est inutile, car l'économie est capable d'apporter la solution à la crise des places d'apprentissage (cf. DP n° 1584) en créant elle-même ses fonds.

La solution fédérale

Malheureusement, la bonne volonté de certains secteurs économiques ne suffit pas. De trop nombreux métiers n'ont pas de fonds, notamment ceux où le manque de place d'apprentissage est criant (par exemple chez les employés de commerce).

Le succès des fonds de branche ne permettra jamais de couvrir tous les secteurs, laissant de larges lacunes dans

l'encouragement à la formation des apprentis. En outre, les nombreux fonds cantonaux continuent d'exister en parallèle aux fonds de branche, ce qui ne résout pas les inégalités entre les régions. Un fonds national de soutien aux entreprises formatrices, aux conditions identiques dans tous les cantons et toutes les branches, reste la solution adéquate pour palier aux déséquilibres structurels du marché des places d'apprentissage. jcs

L'étude citée dans cet article a paru dans les *Actualités de la formation professionnelle* du 19 février 2004 et peut être consultée en allemand sur: www.bbaktuell.ch/pdf/bba2238.pdf

Le système dual à l'agonie?

Selon la *NZZ am Sonntag* du 29.02.04, le système suisse de formation professionnelle, dit système "dual" (formation en entreprises et en écoles professionnelles) est en danger. Le nombre de places d'apprentissage est en baisse constante, de même que le nombre de jeunes qui souhaitent débiter une telle formation. Les milieux politiques et économiques restent, à droite comme à gauche, de farouches défenseurs du système dual, mais ne font selon l'hebdomadaire zurichois rien pour l'améliorer.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Daniel Rothenbühler
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612,
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

La censure de l'argent

L'intérêt économique pèse sur la diffusion des films.
Trop d'œuvres ne trouvent ainsi pas de distributeurs ni d'exploitants.

En 2001, Michael Mann, estimable réalisateur américain met en scène *Ali*, un film sur la vie du boxeur Muhammad Ali et, à travers lui, les luttes des Noirs américains, à la grande époque de Martin Luther King et des marches fleuves pour les droits civiques. La télévision romande en parle longuement. Cette année le cinéaste cambodgien Rithy Panh sort *S21*, un documentaire remarquable sur le génocide khmer rouge qui reçoit les éloges de toute la presse française. On parle un peu partout de *Buongiorno Notte*, le dernier Marco Bellochio, sur les brigades rouges et l'enlèvement d'Aldo Moro, et naturellement impossible d'échapper aux articles de presse consacrés à *La passion du Christ* de Mel Gibson.

Ces films ont deux points en

commun: ils sont un élément important du débat démocratique car ils donnent à voir un point de vue nouveau, que l'on peut accepter ou non sur des événements que chacun croit connaître. Leur deuxième point commun, c'est qu'ils ne sont pas, en tout cas au moment où nous écrivons, distribués en Suisse. Aucune volonté de cacher quoi que ce soit au public helvétique bien sûr, mais un pur constat économique: aux yeux des distributeurs, leur succès est loin d'être garanti.

Les lois de l'industrie

Ces œuvres ne seront donc pas achetées pour être exploitées chez nous. Pourtant nos salles diffusent de nombreux films américains de seconde zone qui n'ont aucun succès. Mais la mécanique des producteurs de Hollywood est

connue. Ils ne vendent un film à succès que si le distributeur acquiert aussi quelques œuvres de second choix déjà amorties sur le marché américain et qui rapportent même avec peu de spectateurs.

C'est donc une véritable censure économique qui frappe le spectateur suisse. Autrefois il existait un réseau dit «d'art et d'essai» qui permettait à ce genre de films parfois difficiles de trouver son public. Ce réseau est mort au profit de la prolifération de multiplexes. Certes les exploitants prennent parfois des risques avec des films remarquables. Il n'empêche que nous ne verrons pas certaines œuvres de premier plan. André Malraux terminait en 1939 son esquisse d'une psychologie du cinéma par une phrase restée célèbre: «Le cinéma est un art, par ailleurs

c'est aussi une industrie». Cette industrie est particulièrement opaque et les règles du jeu ne sont guère transparentes entre les maisons de production qui fabriquent les films, les distributeurs qui les achètent le plus souvent pour un marché national en s'occupant du sous-titrage et des coupes, et enfin les exploitants qui les diffusent dans leurs salles.

A vrai dire, hors la reconstitution d'un réseau de cinémas d'art et d'essai, qui n'est pas dans l'esprit du temps, et la création d'une société de distribution spécialisée dans la cinéphilie, mais il y a déjà Film Coopi à Zürich et la rentabilité d'une telle opération est délicate, nous ne voyons guère de solution. Ou plutôt oui, que les spectateurs fassent entendre leur voix. Mais il ne faut sans doute guère y compter... *ig*

Télévision et littérature

Rapport aux bêtes de Noëlle Revaz est l'anti-Mayen 1903

R*apport aux bêtes* rattrape le *Mayen 1903*. Ils se télescopent. Pour découvrir leur irréductibilité. Ils s'appellent, mais se repoussent. L'un se reflète dans l'autre, sans le reconnaître. Le Valais, l'alpage, les vaches, tout y est, cependant rien ne se ressemble.

La télévision pastiche le corps et le texte, alors que le livre les sépare. *Rapport aux bêtes* vit d'une schizophrénie salutaire. Paul, le paysan bourru du récit, farfouille son monde. Il déverse son flot de paroles sans interruption. Pourtant on comprend la difficulté de dire. Le fatras d'émotions résiste à l'injonction psychanalytique, verbalisez! Paul divague entre l'humain et le bestial. Le récit de Noëlle Revaz travaille au cœur de l'inconciliable.

Mayen 1903 recherchait l'empathie. Les retrouvailles hebdomadaires avec la famille Cerf

réjouissaient. L'opération tournait à la nostalgie rassurante. L'isolement traçait clairement les frontières du spectacle. Didactique et documentaire, celui-ci oubliait l'inquiétude d'une paysannerie de montagne blessée à vif par la modernité. *Mayen 1903* a décrété la mort de son objet, réduit à la pâle imitation d'une réalité perdue. On était au musée.

Rapport aux bêtes s'ouvre en revanche sur l'arrivée d'un étranger dans l'univers clos de Paul et de sa femme Vulve. L'intrusion de Georges, le Portugais désargenté qui sait parler, déclenche la logorrhée imaginaire de Paul.

La bête commence à raconter. Le chemin cabossé vers la conscience se fraie une voie au milieu de la jalousie et de la violence prête à jaillir contre la femme réduite à fente balbutiante. Le patriarcat mental et

social s'effrite. Paul vit une sorte d'épiphanie. L'illusion consensuelle véhiculée par le *Mayen 1903*, ce bonheur merveilleux de la vie qui faisait écran, se déchire. On aperçoit l'origine et la fin. Comme dans la vision d'Aragon reprise par Jean Ferrat, «La femme est l'avenir de l'homme». Vulve, le petit nom de la femme sans nom, donne la mesure du combat infini entre les sexes, depuis le début et jusqu'à la fin du monde.

Les spectateurs du *Mayen 1903* s'émeuvent. Les lecteurs de *Rapport aux bêtes* ne peuvent que frémir. *md*

Noëlle Revaz, *Rapport aux bêtes*, Gallimard, 2002.

www.mayen1903.ch

La singularité des êtres

«Il n'y a qu'aux meurtriers et aux écrivains que l'on demande le mobile de leurs actes», dit le narrateur du quatrième roman de Markus Werner, *A bientôt* (Gallimard). L'auteur lui-même n'aime pas non plus ce genre de questions. On pourrait y repérer un premier mobile de son activité d'écrivain: le besoin de discrétion.

Markus Werner fait peu d'apparitions publiques. Car il ne croit pas aux vertus du «direct» cher à notre société médiatisée. L'authenticité, à ses yeux, ne réside pas dans l'immédiateté de l'oral, mais dans l'écrit savamment élaboré. Il pèse ses mots avec soin, les tâte avec circonspection et pourtant - et c'est une des merveilles de son œuvre - son écriture garde une fraîcheur et une agilité jubilatoires. C'est entre autres de ce mélange de pondération et de pétulance que vient son ton particulier, le «Markus-Werner-Ton», qui a séduit la critique et le public dès la parution de son premier roman, *Zündels Abgang*, en 1984 (Zoé, 2003). Il l'a maintenu et affiné dans les cinq romans qui ont suivi, jusqu'au dernier qui ait paru, *L'ami de Lesseps*, paru en 1999 (Zoé).

Le public francophone a pu suivre l'essor de cette œuvre puisque tous les romans. Ce sont les traductions - pourtant excel-

lentes - permettent le moins de se rendre compte, c'est la virtuosité avec laquelle cet auteur manie la langue allemande, en utilisant notamment ses possibilités combinatoires pour créer des néologismes. Comment traduire par exemple le

parle de «Zündel» et non pas de «Zunder» pour désigner l'amadou, la mèche. C'est de cette manière que tous les helvétismes chez Markus Werner ne renvoient pas seulement au suisse allemand, mais à l'ensemble du haut alle-

Feuxcroisés

Littérature et échange culturels en Suisse

Revue du Service de Presse Suisse

«metastasenüberschwemmten Organismus» dont le narrateur parle dans *A bientôt* pour situer la Suisse dans le monde? Comment faire sentir en français que l'expression allemande évoque l'image du débordement non seulement par son contenu mais aussi par sa morphologie? Ou par quelle traduction saisir les connotations de «etwas Schneepflughafte», image par laquelle le même narrateur caractérise l'effet que fait sur lui une locution venue du nord de l'Allemagne?

De plus, il y a les helvétismes et les archaïsmes que les traductions ne peuvent que rarement faire reconnaître en tant que tels. Markus Werner y recourt de manière dosée, mais déjà le titre du premier roman, *Zündels Abgang*, évoque des strates régionales et anciennes de la langue allemande. Dans le sud de l'Allemagne on

mand du Sud. «Abgang» pour sa part est une expression désuète qui évoque le départ aussi bien que la mort, le manque que fait éprouver l'absence d'une personne, mais aussi ce qu'elle peut laisser en partant.

La langue de Markus Werner se prête ainsi à tout moment à la lecture approfondie sans que ses aspérités ne deviennent jamais astreignantes ou pédantes. Bien au contraire: il nous fait savourer ces «vocables délectables» dont le narrateur dans *L'ami de Lesseps* fait l'éloge quand il parle de la poésie d'un «texte délicieusement déviant». Toute l'œuvre de Markus Werner nous rend ainsi attentifs aux déviations à la fois des mots et des êtres. Écrire c'est préserver la singularité des êtres. Zündel, le professeur fugitif dans le premier roman, Thalmann, le pasteur défroqué dans *Laisse-moi* (Actes Sud), Wank, le peintre découragé dans *Le dos tourné* (Zoé), Hatt, le conservateur mourant dans *A bientôt*, Steinbach, le père résigné dans *Renaissances* (Actes Sud), et Bluntschli, le commerçant failli dans *L'ami de Lesseps* - toute une galerie d'êtres excentriques, saugrenus. Ils sont aussi révoltés que démunis. Leurs propos peuvent passer subitement de la douceur à la grossièreté. Ils sont sublimes et ridicules à la fois.

Car le sublime, chez Markus Werner, ce n'est pas seulement ce qui nous dépasse par sa grandeur. Le récit de *L'ami de Lesseps* est encadré par deux images du sublime opposées. Au début il y a celle de la pyramide de Kheops qui subjugué le narrateur par «son rayonnement et sa puissance impassible». A la fin il y a, dans les yeux de Bluntschli, «la nuit d'une âme en proie à une totale solitude». C'est ce sublime-là qui l'emporte chez Markus Werner, le sublime d'une détresse qui suscite affection et respect. La discrétion que cet auteur revendique pour sa personne, il l'accorde aussi à ses personnages. Nous rions d'eux comme nous pouvons rire de nous-mêmes: avec un léger embarras, signe d'un irrépressible besoin de dignité.

C'est dans cette ambiguïté que réside l'humour de Markus Werner. Cet humour est, comme celui de Thalmann dans *Laisse-moi*, un bâtard étrangement aimable, enfant d'amour et de tendre tristesse. Il n'y a pas d'émotion ou de propos univoque. Tout peut être à la fois l'un et son contraire. Dans *Le dos tourné*, Wank constate qu'il lui arrive souvent de blaguer tout en se prenant très au sérieux ou de parler sérieusement tout en riant sous cape. C'est ce qui caractérise en particulier les aphorismes, abondants. Ils suivent la logique du paradoxe et recourent volontiers à la figure de l'oxymoron. Ils ne nous livrent pas de vérités premières, mais éveillent notre réflexion qui, comme l'ensemble de cette œuvre, nous laisse songeurs et enchantés.

Daniel Rothenbühler

Repères

Markus Werner est né en 1944 à Eschlikon, en Thurgovie. Il fait des études à l'université de Zurich. Il termine en 1974 son doctorat avec une thèse sur Max Frisch. Professeur au gymnase jusqu'en 1990, il vit de sa plume depuis lors. Membre des Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), et membre correspondant de la Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung à Darmstadt, Markus Werner vit aujourd'hui à Schaffhouse. En plus de nombreux autres prix, Markus Werner a reçu dernièrement les très renommés Hermann-Hesse-Literaturpreis 1999, Joseph-Breitbach-Preis 2000 et Johann-Peter-Hebel-Preis 2002. Ses livres ont été traduits en français, espagnol, italien et coréen.

Cet article, tiré du cinquième numéro de la *Revue du service de presse suisse* publié en 2003, poursuit la collaboration de DP avec *Feuxcroisés*.
www.culturactif.ch